

Département du Gard  
Arrondissement de Nîmes  
Ville de Bagnols-sur-Cèze

**Délibération du Conseil municipal n° 2023-11-189**  
**Séance du 29 novembre 2023**

**Objet : Avenant n°1 à la concession de service public pour les opérations de mise en fourrière et de destruction des véhicules terrestres**

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
27	5	1

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 novembre 2023.

**Conseillers municipaux présents :** Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE, Philippe BERTHOMIEU, Justine ROUQUAIROL, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Mourad ABADLI, Nicole SAGE, Ali OUATIZERGA, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Claude ROUX, Françoise SERVOL, Olivier WIRY, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Thierry VINCENT, Jérôme JACKEL

**Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :** Christian BAUME procuration à P. BERTHOMIEU, Sandrine ANGLEZAN procuration à M. FOND-THURIAL, Sylvain HILLE procuration à M. CEGIELSKI, Marilyne FOURNIER procuration à C. MUCCIO, Alain POMMIER procuration à J-L MORELLI

**Conseillers municipaux absents :** Pascale BORDES

**Secrétaire de séance :** Monique GRAZIANO-BAYLE



6325 090 2 0

**Objet : Avenant n°1 à la concession de service public pour les opérations de mise en fourrière et de destruction des véhicules terrestres**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°088/2018 du 6 octobre 2018 autorisant la signature de convention de délégation de service public pour la fourrière à véhicules (enlèvement et gardiennage) pour la commune de Bagnols sur Cèze avec la société DSCC garage DAVANIER,

Vu l'avis favorable de la commission de délégation de service public,

Considérant que la convention de concession de service public pour les opérations de mise en fourrière et de destruction des véhicules terrestres dans le cadre des dispositions du décret 96-476 du 23 mai 1996 et des textes subséquents conclue avec la société DSCC garage DAVANIER (C201730028DSP001) a pour échéance le 6 décembre 2023,

Considérant que la commune connaît régulièrement des gênes en matière de circulation, de stationnement et de sécurité en raison de stationnements prolongés ou d'abandons de véhicules sur son territoire,

Considérant que l'activité de service public de la fourrière automobile peut difficilement connaître une rupture dans son exécution sans que cela occasionne des gênes,

Considérant les opérations préalables à la conclusion d'une nouvelle convention de service public, il est proposé la conclusion d'un avenant de prolongation de 5 mois de la convention C201730028DSP001, portant le terme de ce contrat au 6 mai 2024,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 15 novembre 2023.

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'approuver la conclusion d'un avenant de prolongation de 5 mois à la convention C201730028DSP001, portant le terme de ce contrat au 6 mai 2024,
- de charger Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de cet avenant, ainsi qu'à signer tous documents relatifs à cette affaire ou si besoin à déléguer ses pouvoirs afin d'assurer l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant,

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 29 novembre 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le **04 DEC. 2023**

et publié le **04 DEC. 2023**

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

